Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260321-DEL_2026_042-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 17 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Kévin STEINBACHER, M Martine GUÉNÉGANT, M Thierry BURLOT, Mme Catherine CABOT, M Frédéric SOHIER, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Philippe BECAN, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Noémie BROSSAULT, M Michel MOREL, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Gwenaëlle LIETAR, M Eric DYEVRE, Mme Guenhaëlle VEDIE, M Christian CHAUFOUR, Mme Jeanne BOUVIER, M Frédéric DENOUAL, Mme Nathalie ROBLOT, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Isabelle LUCAS, M Michel BOUCHALAIS, Mme Marie BOURGOIN, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mme Emilie BELLOT, M Ernest MARTIN, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET.

Madame Nolwenn GUILLOU est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

DELIBERATION N°2026/042 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Présents : 33 **Représentés : 00** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260321-DEL_2026_042-DE

Monsieur Arnaud SALMON, élu Maire et Président de séance, rappelle que, conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit **9** Adjoints au Maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **9** Adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à **9** le nombre des Adjoints au Maire de la Commune.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 23 mars 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

MAIRIE DE DINARD Ille-et-Vilaine

Nolwenn GUILLOU — Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 25 MARS 2026 et affichée en Mairie, le 25 MARS 2026